

## Domaines possibles d'action prioritaire

### I. Généralités

1. La recommandation 7.2 de l'EEI prévoit un nombre limité de thèmes techniques prioritaires, soutenant chacun un ou plusieurs objectifs des États Membres, et intégrant les activités de plaidoyer, les travaux normatifs et la coopération technique.

2. Suite aux débats qui se sont tenus au sein des groupes de travail, il a été décidé d'appeler désormais ce concept «Domaines d'action prioritaire»<sup>1</sup>. Les Membres sont convenus que les domaines d'action prioritaire devraient en principe:

- servir à mobiliser des ressources et à compléter les Cadres nationaux de priorités à moyen terme (CNPMT) au niveau national;
- contribuer à l'accomplissement des objectifs stratégiques et servir de fil conducteur;
- servir de «porte-étendard», autrement dit d'outil de communication et de promotion, utilisé pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et nouer des partenariats pour compléter celles du Programme ordinaire;
- permettre un financement commun, assorti de conditions moins rigides, tout en facilitant le contrôle par les organes directeurs de l'utilisation des ressources extrabudgétaires conformément aux priorités convenues;
- concerner souvent des thèmes transversaux, mais pas exclusivement;
- être limités en nombre, mais la recommandation de l'EEI tendant à ce que six domaines seulement soient retenus est peut-être trop restrictive.

3. Les groupes de travail ont approuvé les principes, les éléments et les arrangements de gouvernance pour une programmation améliorée, axée sur les résultats, au sein de l'Organisation (voir *Projet d'éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme*). Ils sont aussi convenus d'une stratégie intégrée de mobilisation et de gestion des ressources rassemblant les contributions mises en recouvrement et les ressources extrabudgétaires. Cette note insère les domaines d'action prioritaire dans le nouveau modèle de programmation et la stratégie de mobilisation des ressources, et suggère d'autres domaines d'action prioritaire qui pourraient être élaborés.

### II. Les domaines d'action prioritaire et la programmation améliorée, axée sur les résultats au sein de la FAO

4. La programmation améliorée, axée sur les résultats, qui doit être mise en application d'ici 2010, définira les moyens disponibles et les fins recherchées afin que les travaux de la FAO contribuent aux objectifs des membres pour toutes les sources de fonds. Ce résultat est obtenu tout d'abord grâce à un cadre stratégique comprenant des objectifs à long terme, des résultats à moyen terme et des fonctions essentielles habilitantes. L'un des principes clés est que la mobilisation et l'emploi des contributions volontaires seront guidés par ce cadre à tous les niveaux – national, sous-régional, régional et mondial.

---

<sup>1</sup> Une première description générale des *Domaines d'action prioritaire* dans le cadre du nouveau modèle de programmation a été examinée par le Groupe de travail 1, le 13 juin; cf. Annexe II *Teneur possible des éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme* de la note sur les **Objectifs stratégiques possibles pour la FAO**. La note a été généralement accueillie avec satisfaction.

5. Dans le cadre, les résultats de l'Organisation doivent être obtenus dans un délai de quatre ans en mettant à profit tous les produits et services de la FAO, toutes sources de fonds confondues. Les résultats formulés sur cette base constituent l'ossature du Plan à moyen terme de quatre ans et du Programme biennal de travail et budget de la FAO, et illustrent les priorités fondamentales retenues par les membres. Afin d'optimiser l'impact du modèle, les contributions volontaires devront être axées sur la réalisation des résultats définis par le Plan à moyen terme.

6. Le nouveau modèle et la stratégie de mobilisation des ressources prévoient plusieurs éléments marquants pour insérer la mobilisation des ressources dans le nouveau modèle de programmation, accroître les contributions volontaires et les rendre plus prévisibles, à l'appui de l'action de la FAO:

- La définition des domaines d'action prioritaires servira d'outil de communication et de promotion afin d'axer les efforts de mobilisation de financements extrabudgétaires sur les groupes de résultats qui nécessitent des ressources dans le cadre du Plan à moyen terme pour faire face aux défis, traditionnels ou émergents, compte tenu des déficits de financement identifiés dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation;
- Au niveau national, la mobilisation des ressources sera orientée principalement par les priorités de développement du pays, définies dans les Cadres nationaux de priorités à moyen terme, à l'appui des résultats de l'Organisation (résultats à obtenir), moyennant la création de fonds fiduciaires, la programmation, l'appui budgétaire direct, etc. et la mobilisation de ressources servira aussi à appuyer les programmes régionaux.

7. Afin de mieux associer les membres et les donateurs au processus de planification, il est prévu d'organiser une réunion biennale informelle (ne faisant pas partie du cycle de réunions des organes directeurs) des membres intéressés et des autres sources potentielles de fonds extrabudgétaires et de partenariats, afin de mettre en commun des informations concernant les besoins de fonds extrabudgétaires, notamment en ce qui concerne les domaines d'action prioritaires [réf: section des domaines d'action prioritaire concernant le Groupe de travail 3. matrice d'action en rapport avec la recommandation 7.3]

8. Les domaines d'action prioritaire devraient permettre d'atteindre les niveaux de financement prévus pour la réalisation des résultats définis au niveau de l'Organisation et être aussi définis en fonction des éléments suivants:

- défi à relever et ressources extrabudgétaires correspondantes nécessaires pour obtenir un ensemble de résultats;
- liens avec les besoins au niveau national, sous-régional et régional;
- liens clairs avec les objectifs et les résultats qui seront recherchés.

### III. Domaines possibles d'action prioritaire

9. Sept domaines possibles d'action prioritaire sont présentés ci-après pour être analysés de manière approfondie dans le Plan à moyen terme que les organes directeurs examineront en 2009. Ils ont été définis en fonction des défis traditionnels ou émergents pour lesquels il faudra mobiliser des ressources extrabudgétaires pour obtenir des résultats. On trouvera à l'Annexe I un exemple de domaine d'action prioritaire.

- a. *Flambée des prix des denrées alimentaires*: à élaborer en fonction du Cadre global d'action (CGA) du système des Nations Unies et de l'Initiative contre la flambée des prix

- des denrées alimentaires, y compris dans le cadre du soutien des stratégies nationales et régionales de sécurité alimentaire (Résultats A1, B1, D2, H2, K3);
- b. *Maladies et ravageurs transfrontières et sécurité sanitaire des aliments*: essentiellement dans le cadre du programme EMPRES existant (résultats de l'Organisation A2, B2, D2, I1) (voir Annexe 1);
  - c. *Évaluation et suivi des ressources forestières*: pour renforcer les capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports concernant leurs propres forêts (Résultats de l'Organisation E1, E5, F1, F2);
  - d. *Partenariat mondial pour une pêche responsable*: pour appuyer la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable en particulier dans le domaine de la promotion, du renforcement des capacités et de l'assistance technique à tous les niveaux afin d'appliquer les principes ou de favoriser la mise en œuvre (Résultats de l'Organisation C1 à C6 et J);
  - e. *Faire face à la pénurie d'eau*: grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales et régionales et pour la gestion de l'eau dans l'agriculture (Résultats de l'Organisation A1, C4, F2);
  - f. *Statistiques*: améliorer les capacités statistiques nationales pour l'agriculture, les forêts et la pêche et élaborer davantage de "pratiques optimales" pour créer des capacités statistiques dans les pays, comme le recommande l'Évaluation indépendante du rôle et des travaux de la FAO dans le domaine des statistiques<sup>2</sup> (Résultats de l'Organisation A1, C1, E1, F2, H6);
  - g. *Appui aux organes réglementaires (par exemple CIPV, Codex, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Commission des ressources génétiques, Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique)*: renforcer les secrétariats techniques et assurer le renforcement des capacités et les déplacements des pays en développement pour leur permettre de participer aux réunions (Résultats de l'Organisation A2, D1, D2, D3, F1, F3).

11. La liste ci-dessus doit être considérée, à ce stade, comme indicative. Son but principal est de faciliter les débats concernant le concept de domaine d'action prioritaire entre les Membres et d'obtenir des orientations pour aider la direction à mettre au point les propositions qui seront incluses dans le Plan à moyen terme complet.

---

<sup>2</sup> PC 100/XX Évaluation indépendante du rôle et des travaux de la FAO dans le domaine des statistiques

## Annexe 1: Exemple de domaine d'action prioritaire éventuel

EMPRES – Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes.

Depuis 1994, EMPRES a largement contribué à la détection rapide des infestations des ravageurs et des foyers de maladies, à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et au renforcement de l'interaction et de la coopération entre les pays touchés. EMPRES a encouragé l'élaboration et l'adoption de techniques de lutte économiques et plus sûres pour l'environnement, ainsi que la gestion plus efficace des risques dans les pays touchés grâce à de meilleurs plans de préparation et de déploiement rapide.

Ce domaine d'action prioritaire doit renforcer les trois composantes principales d'EMPRES (alerte rapide, réponse rapide et coordination des mesures et programmes) grâce:

- au renforcement des capacités au niveau du programme national;
- à la conception et à l'adoption d'instruments, de technologies et de procédures améliorés pour la gestion et l'évaluation des risques de ravageurs et de maladies aux niveaux national, régional et mondial;
- et à l'aide aux institutions et programmes nationaux dans le domaine des politiques et des techniques afin de renforcer la détection et la gestion des risques de ravageurs et de maladies des plantes et des animaux.

Il renforcera la réalisation des résultats de l'Organisation suivants:

**A2** -- Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées épidémiques sont réduits aux niveaux national, régional et mondial.

**B2** -- Une collaboration efficace est instaurée entre les pays pour une bonne gestion des maladies animales et des risques pour la santé humaine liés aux animaux.

**D2** - Les pays ont établi des politiques de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires et des programmes fondés sur des preuves, tenant compte des priorités en matière de santé publique et de commerce, et s'appuyant sur une législation cohérente et des règlements conformes aux principes convenus sur le plan international.

**I1** -- Les systèmes d'alerte rapide sont utilisés par les parties prenantes aux niveaux mondial et national dans les pays en développement pour intervenir de manière effective et efficace en cas de crises alimentaires et agricoles.